

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

MINISTERE DE LA PROMOTION
DE LA FEMME ET DE LA FAMILLE



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF WOMEN'S EMPOWERMENT
AND THE FAMILY

38^{ème} EDITION DE LA JOURNEE INTERNATIONALE DE LA FEMME AU CAMEROUN

THEME

**POUR UN MONDE DIGITAL INCLUSIF : INNOVATION
ET TECHNOLOGIES POUR L'EGALITE DES SEXES**

Termes de Référence

1. JOURNEE INTERNATIONALE DE LA FEMME : GENESE ET SIGNIFICATION

La Journée Internationale de la Femme (JIF) trouve son origine au 20^{ème} siècle, dans les luttes ouvrières et les manifestations féministes réclamant le droit de vote pour les femmes, de meilleures conditions de travail et l'égalité entre les citoyens des deux sexes. La communauté internationale, considérant le lien de cohérence entre ces revendications et les enjeux humanitaires et de développement, en a fait un important outil de sensibilisation et de plaidoyer en faveur de l'amélioration de la situation des femmes dans tous les domaines.

En effet, les quatre conférences mondiales sur les femmes organisées par les Nations Unies (Mexique 1975 ; Copenhague 1980 ; Nairobi 1985 ; Beijing 1995) ont permis de placer la question de l'égalité femmes/hommes au cœur des agendas mondiaux de développement. L'un des pas décisifs de cet engagement des Nations Unies remonte en 1975 avec la célébration de la première JIF, décidée lors de la première Conférence de Mexico, laquelle a donné lieu (i) à la Déclaration de Mexico sur l'égalité entre les hommes et les femmes et leur contribution au développement et à la paix ; (ii) au Plan d'Action en vue de la réalisation des objectifs de l'Année Internationale de la Femme.

C'est en 1977 que l'Assemblée Générale des Nations Unies adopte une résolution instituant la JIF, le 08 mars. Depuis 1986, le Cameroun participe à l'événement, avec un intérêt soutenu. En effet, la libéralisation de la vie publique et la démocratisation qui font partie des innovations des années 80 au Cameroun vont de pair avec les politiques de promotion de l'égalité, articulées sur les cadres stratégiques de planification du développement, notamment la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND30), elle-même adossée sur la Vision de développement du Cameroun à l'horizon 2035, et la volonté affirmée du Chef de l'Etat d'améliorer la situation de la femme dans notre pays.

La JIF représente à la fois l'engagement de la communauté internationale en faveur de la justice sociale et la protection des droits humains pour le développement et la paix ; et la volonté des Etats d'asseoir définitivement les conditions de la participation de tous à la citoyenneté et à l'expression des droits reconnus à la personne humaine.

2. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Pour cette 38^{ème} édition, le Cameroun s'arrime au thème retenu par les Nations Unies à savoir : « **Pour un monde digital inclusif : Innovation et technologies pour l'égalité des sexes** ». Ce dernier s'aligne au thème prioritaire de la 67^{ème} session de la Commission de la condition de la femme (CSW67), à savoir : « **Innovation, évolution technologique et éducation à l'ère du numérique aux**

fins de réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles ».

Cet évènement se déroule dans un contexte marqué par :

- La poursuite de la mise en œuvre des Objectifs de développement Durable (ODD), de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine et de la Plateforme d'action de Beijing ;
- La mise en œuvre des très hautes directives du Chef de l'Etat relatives à l'arrimage à l'économie numérique (message à la jeunesse du 10 février 2016) ;
- La poursuite de la mise en œuvre de la Vision de Développement du Cameroun à l'horizon 2035 ; de la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 dans ses prévisions relatives à la promotion et à la protection des droits de la femme, notamment le développement du leadership féminin et l'autonomisation des femmes, des jeunes et des personnes socialement vulnérables ;
- La lutte contre l'incivisme et l'utilisation des réseaux sociaux comme outil de propagande politicienne ou/et de propagation de discours haineux, de comportements et d'images contraires à l'éthique et à la dignité humaine, à la paix, aux droits de l'enfant et à la vie ;
- Le renforcement des mesures favorables à l'accès équitable de tous à l'économie numérique ;
- La poursuite de la prise en charge des contingences liées à la crise humanitaire et sécuritaire dans certaines régions du pays.

Socle du digital, les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), constituent des outils indéniables de promotion socioéconomique et de développement. La digitalisation permet d'accroître la productivité, de réduire les coûts opérationnels, d'analyser automatiquement les données, de développer de nouvelles compétences de communication, de favoriser des innovations au sein des entreprises. Le digital offre donc de nouvelles possibilités d'autonomisation des femmes à travers les opportunités d'emplois et de formation (e-learning), ainsi que le commerce en ligne.

Selon le Rapport 2022 *sur l'écart entre les sexes dans la téléphonie mobile (Mobile Gender Gap)* de Global System for Mobile Communication (GSMA), l'accès des femmes à l'Internet mobile reste encore insuffisant dans les pays à faible revenu. Cet état de chose s'explique entre autres par le manque d'alphabétisation et de compétences numériques chez les femmes, les coûts élevés des téléphones portables et le manque de sécurité lors de l'utilisation de l'internet mobile. Selon ce rapport, *« les femmes sont 7% moins susceptibles de posséder un téléphone portable que les hommes et 15% moins susceptibles de posséder un smartphone ;*

234 millions de femmes de moins que d'hommes ont accès à l'internet mobile. Les femmes utilisent l'internet mobile 15% moins souvent que les hommes ».

Au Cameroun, malgré des initiatives locales menées par les pouvoirs publics, les partenaires au développement et la société civile, l'insertion des femmes et des filles dans les filières ou métiers des TIC reste faible. Par conséquent, l'usage, l'appropriation et la maîtrise des enjeux des outils du numérique constituent un domaine où règnent encore de grandes disparités entre les femmes et les hommes. En outre, l'observation de la société permet de constater des effets néfastes liés à l'utilisation perverse des TIC et du numérique, qui semblent donner libre cours aux violences faites aux femmes et aux filles, au point de ternir leur image et leur dignité.

Il devient donc indispensable de combler ces gaps et de lutter contre ces fléaux, non seulement par l'amélioration de l'accès des femmes et des filles au numérique, mais surtout par l'éducation et le renforcement de leurs capacités à l'usage bénéfique de ces innovations technologiques pour stimuler la croissance, booster leurs activités économiques et favoriser leur autonomisation.

C'est justement pour accompagner les femmes et les filles dans ces changements numériques que le Gouvernement et ses partenaires mettent en œuvre différentes initiatives, entre autres :

- Les projets et programmes visant à réduire la fracture numérique du genre;
- Le Projet d'Accélération de la Transformation Numérique au Cameroun (PATNUC) ;
- La promotion de la culture numérique ;
- La vulgarisation des TIC ;
- L'élaboration des programmes visant à inciter les femmes et jeunes filles à s'intéresser au numérique ;
- Le soutien aux startups digitales féminines ;
- La lutte contre le cyber harcèlement des jeunes filles en ligne ;
- Le projet de charte nationale de protection des enfants en ligne
- La création des Centres de Promotion de la Femme et de la Famille (CPFF) sur l'ensemble du territoire national, qui capacitent les femmes et les filles en entrepreneuriat, montage et gestion de projets, avec un accent particulier sur les TIC ;
- L'arrimage des femmes à l'économie numérique, par la mise en place progressive de « maisons digitales » dans les CPFF avec l'appui de la Fondation « Orange-Cameroun » ;
- L'octroi de subventions et du matériel agropastoral aux femmes vivant en milieu rural et leur formation aux techniques modernes de production, de transformation, de conservation, de conditionnement et d'emballage de leurs produits;

- Le projet « Dorsale à Fibre Optique d'Afrique Centrale/Central African Backbone » avec une sous composante « appui à l'autonomisation de la femme » ;
- La formation des femmes et des filles à l'usage des TIC en partenariat avec l'Institut Africain d'Informatique (IAI).

Le thème de la 38^{ème} édition de la JIF invite donc à réfléchir sur les inégalités femmes/hommes dans le domaine du numérique. Il s'agit, d'une part, d'assurer le plein et égal accès de tous au numérique ; et d'autre part, de mettre l'innovation et les technologies du numérique au service de l'autonomisation des femmes et des filles ; toute chose qui appelle la nécessité de protéger leurs droits dans les espaces cybernétiques, de lutter contre les violences en ligne, afin qu'elles participent efficacement au développement. En somme, le thème de la 38^{ème} JIF commande d'accentuer la sensibilisation de toutes les couches sociales au bon usage des technologies transformatrices du numérique.

Pour que les TIC prennent une place grandissante dans le développement des pays, l'arrimage de toutes les composantes sociales dans la conception, l'usage, l'appropriation et la maîtrise de ces outils stratégiques est une impérieuse nécessité.

3. OBJECTIFS

3.1. Objectif général

Promouvoir l'accès équitable et responsable des femmes et des filles au numérique.

3.2. Objectifs spécifiques

- Renforcer les capacités des femmes et des filles à la bonne utilisation des TIC;
- Renforcer la lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles dans l'espace cybernétique ;
- Sensibiliser l'opinion publique sur l'utilisation responsable des réseaux sociaux ;
- Vulgariser les avantages du numérique dans tous les domaines ;
- Faire connaître l'apport des TIC et des innovations technologiques dans l'autonomisation des femmes et des filles ;
- Vulgariser les droits des femmes et des filles dans le domaine des TIC ;
- Renforcer l'accès des femmes et des filles aux innovations technologiques ;
- Soutenir les startups digitales féminines.

4. RESULTATS ATTENDUS

- Les capacités des femmes et des filles sont renforcées en matière de bonne utilisation des TIC ;
- La lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles dans l'espace cybernétique est renforcée;
- L'opinion publique est sensibilisée sur l'utilisation responsable des réseaux sociaux ;
- Les avantages du numérique dans tous les domaines sont vulgarisés;
- L'apport des TIC et des innovations technologiques dans l'autonomisation des femmes et des filles est connu ;
- Les droits des femmes et des filles dans le domaine des TIC sont vulgarisés ;
- L'accès des femmes et des filles aux innovations technologiques est renforcé ;
- Les startups digitales féminines sont soutenues.

5. SOUS-THEMES

- Digitalisation inclusive et développement durable ;
- Inclusion numérique et autonomisation des femmes ;
- Egalité hommes/femmes et transformation numérique ;
- Innovations technologiques et égalité des sexes ;
- Femmes et économie numérique ;
- Femmes et réseaux sociaux ;
- Utilisation responsable du numérique ;
- Femmes et filières/métiers des TIC ;
- TIC et droits sociaux ;
- Monde digital et violences ;
- Rôle des communautés dans la lutte contre les violences faites aux femmes ;
- Promotion et de protection des droits des femmes et des filles ;
- TIC et cohésion familiale ;
- TIC et santé de la femme ;
- Violences Basées sur le Genre ;
- Image des femmes et des filles dans les médias ;
- Réseaux sociaux et législation ;
- Réseaux sociaux et paix...

6. ACTIVITES

- Lancements des activités ;
- Communications médiatiques ;
- Causeries éducatives, conférences, tables rondes et débats ;
- Cliniques socio juridiques ;

- Activités sportives, culturelles et ludiques ;
- Formations et autres sessions de renforcement des capacités ;
- Foires-expositions ;
- Activités de santé ;
- Campagnes et caravanes de sensibilisation ;
- Journées portes ouvertes ;
- Parades, etc...

7. METHODOLOGIE

La 38^{ème} édition de la JIF se déroulera en deux grandes étapes dont une préparatoire, et l'autre consacrée à la célébration proprement dite sur l'étendue du territoire national.

La phase préparatoire consistera en l'élaboration des termes de référence fixant le cadrage général de la célébration. De manière concertée, un programme national et des programmes locaux harmonisés seront élaborés, intégrant les activités des partenaires institutionnels et sociaux. Les partenaires mèneront librement leurs activités sur leurs ressources propres. Le Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille leur apportera un accompagnement technique à leur demande et dans les limites des ressources disponibles. Les médias seront mis à contribution pour une meilleure appropriation sociale de l'événement. Les émissions radiophoniques ou télévisées, ainsi que les tables rondes et causeries éducatives intégreront les langues nationales, pour impliquer les hommes et les femmes de tous les niveaux de culture. Le lancement national des manifestations sera effectué par le Ministre de la Promotion de la Femme et de la Famille dans une localité conventuellement arrêtée avec les partenaires sociaux et institutionnels. Des lancements locaux sont prévus, sous la coordination des autorités administratives locales.

La célébration aura lieu le 08 mars 2023 sur l'ensemble du territoire national. Elle sera marquée par des parades des femmes de différents milieux socioprofessionnels, réseaux, associations féminines et autres regroupements associatifs ayant une existence légale.

Les manifestations marquant la célébration de la 38^{ème} édition de la JIF devront se dérouler dans le strict respect des Institutions et des idéaux de la République, la dignité humaine et le patriotisme.

Un rapport général de la célébration sera élaboré 15 jours après les manifestations.